

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 février 2015

CP2015_02_33
id. 1559

L'an deux mille quinze le vingt trois février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

AVENIR ENTREPRISE

- 1) Aide immobilière aux activités productives,**
- 2) Aide à l'acquisition d'équipements industriels de production,**
- 3) Aide à l'investissement immatériel.**

Entreprises:

1) SAS «ATECA » à Montauban, SA « FARELLA » à Montauban, SARL « SECOM » à Montauban, SARL « DACOTA SUD OUEST » à Montauban, COOPERATIVE « STANOR » à Moissac, SARL « CARIBOU TG » à Réalville, « LES DELICES DU QUERCY BLANC » à Cayriech, SA « GOUBIER » à Montauban, SAS « BOYER » à Moissac,

2) SA «FARELLA» à Montauban, SARL « CARIBOU TG » à Réalville, SA « GOUBIER » à Montauban,

3). SA «GOUBIER» à Montauban.

Conformément à la délibération du Conseil Général adoptée lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Département peut apporter une aide financière directe aux entreprises dans leurs phases d'implantation, de développement ou de reprise, pour des projets qui englobent à la fois l'investissement immobilier, l'achat de matériel de production et les études associées à des programmes de recherche et développement.

Cette politique « Avenir Entreprise » repose donc sur trois aides (immobilier, mobilier, immatériel) qui sont mises en œuvre concomitamment ou non en fonction du contenu du projet présenté par l'entreprise, des dépenses éligibles et, bien sûr, du nombre d'emplois maintenus ou créés.

En ce qui concerne les opérations subventionnables, le principe est d'accorder les aides départementales aux projets de développement prévus par les entreprises pour les trois années à venir. Dans ce cadre, l'aide apportée par le Département vise à répondre globalement à l'ensemble des besoins définis par l'entreprise.

En matière de développement économique, le dispositif « Avenir Entreprise » permet d'apporter des subventions tant aux acteurs privés, tels que les entreprises qui souhaitent réaliser un projet global d'investissement et exercent leur activité dans la production de biens ou de services, sous réserve que ces services concourent à l'amélioration de la production des entreprises industrielles, qu'aux acteurs publics, tels que les collectivités locales lorsqu'elles sont mandatées par des entreprises pour lesquelles elles réalisent des investissements immobiliers.

Je vous précise qu'à mi-parcours de la période de 3 ans, la Région et le Département ont prévu de rencontrer l'entreprise afin de réajuster éventuellement le programme en cours et les aides accordées.

Le taux de participation ainsi que le montant maximum de l'aide du Département sont fixés au cas par cas, en fonction des investissements à réaliser et des participations des autres collectivités, dans le respect des taux maximum d'aides cumulées autorisés par le nouveau règlement A.F.R. 2014 - 2020 (aides à finalités régionales) approuvé par la Commission Européenne le 28/06/2013 (SA39252) à savoir:

Taille des Entreprises	Taux maximum d'aides		
	Dans le zonage AFR (*)	Hors zonage AFR	Secteur agro alimentaire
Grandes Entreprises	10 %	Règle de minimis (**) dans la limite de 200 000 € sur 3 ans	Règle de minimis
Moyennes Entreprises	20 %	10 %	40 %
Petites Entreprises	30 %	20 %	

(*) Communes éligibles : Castelsarrasin, Goudourville, Lauzerte, Moissac, Montagudet, Montaignu de Quercy, Montbarla, Montesquieu, Pommevic, St Paul d'Espis, St Vincent Lespinasse, Valence d'Agen, Castanet, Caylus, Ginals, Laguépie, Mouillac.

(**) règle de minimis : règlement européen du 14/07/2013

Ainsi, c'est depuis le 1er janvier 2008, que ces nouvelles aides départementales intitulées « Avenir Entreprise » se sont substituées au régime du F.D.I.E. (Fonds Départemental d'Intervention Economique) que vous connaissiez.

* * * * *

I. MODALITES D'OCTROI DES TROIS AIDES ISSUES DU DISPOSITIF AVENIR ENTREPRISE

1. Investissements immobiliers :

La subvention départementale pour l'acquisition, la construction ou l'aménagement de bâtiments est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette subvention est plafonnée à 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

2. Acquisition d'équipements industriels de production :

La subvention départementale pour l'achat d'équipements industriels de production en relation directe avec l'activité de l'entreprise est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage AFR. Calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette aide est :

- limitée à 1/3 de la subvention possible totale,

- plafonnée à 25 000 € par programme d'investissements présenté.

3. Investissements immatériels

La subvention départementale pour :

- les études pré-opérationnelles de faisabilité technique ou commerciale,
- les audits, diagnostics ou autres types d'études de positionnement,
- les programmes de Recherche et Développement pour la mise au point de nouvelles techniques ou produits.

Elle est calculée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage AFR. Elle est calculée sur le montant HT de la dépense éligible, et l'aide est plafonnée à 10 000 € par opération.

Dans le cadre des dispositions précitées, le comité technique « Avenir Entreprise » a déterminé les projets éligibles à chacun des trois types d'aides aux activités de production susvisées, qui sont l'objet du présent rapport.

II DEMANDES PRESENTEES

1) SAS ATECA à Montauban (ECO 01378 FIES)

L'ENTREPRISE

La société ATECA SAS a été fondée en 1981 par M. BLOTTIERE qui réalisait des prestations de traitement thermique et de brasage pour le secteur aéronautique dans un four de petite taille.

En 1995, suite au décès du fondateur, M.Philippe VIE reprend l'entreprise et l'ensemble des salariés. Ce chef d'entreprise développe très rapidement l'activité. Il acquiert deux centres laser supplémentaires et réalise des extensions du bâtiment entre 1998 et 2007.

ATECA travaille principalement dans le secteur aéronautique avec d'une part, le donneur d'ordre AIRBUS, et d'autre part, le donneur d'ordre SAFRAN (SNECMA) pour les moteurs. L'entreprise a un carnet de commandes qui lui assure plusieurs années de travail.

L'entreprise est très impliquée en R&D et y consacre entre 10 et 15 % de son chiffre d'affaires. Plusieurs brevets ont été déposés dans le domaine de l'amortissement du choc, de l'acoustique et de la vibro-mécanique. Elle compte dans ce domaine des clients comme EUROCOPTER, ONERA, SNECMA.

LE PROJET

M. VIE toujours préoccupé par la qualité des produits réalisés, a décidé d'acquérir un four vertical qui améliorera la qualité du traitement et permettra d'accueillir des pièces de taille très importante. L'entreprise pourra ainsi répondre à de nouveaux marchés.

Bien que les matériaux composites s'imposent de plus en plus dans la conception de nouveaux avions, les parties chaudes, notamment des moteurs et leur environnement, sont et seront encore en titane, en inox ou en inconel ce qui laisse la place aux opérations de traitement thermique, de brasage et découpe laser 3D qui sont les domaines d'ATECA.

Les deux fours actuellement en service, ne permettent pas de traiter des pièces cylindriques de diamètre supérieur à 750 mm. Le nouveau four pourra accueillir des pièces de 1 200 mm.

Compte-tenu que le point le plus haut du four est à 7,70 m, l'entreprise a du réalisé un nouveau bâtiment pour l'intégrer. L'intégration d'un groupe froid et d'un transformateur électrique sont aussi nécessaires.

INVESTISSEMENTS

	A Réaliser	Retenu Conseil Général
Immobilier		
Réalisation divers connexions	117 008 €	117 008 €
Sous bassement bâtiment	77 707 €	77 707 €
Bâtiment charpente bardage	122 000 €	0 €
Bureau TTH plaquiste	3 000 €	3 000 €
Ligne téléphonique air stockage	213 €	0 €
Fosse toutes eaux	19 594 €	0 €
Ouvertures, fenêtres	5 000 €	0 €
Total	344 522 €	197 715 €
Matériel	864 000 €	0 €
TOTAL GENERAL H.T.	1 208 522 €	197 715 €

Ces investissements sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général.

Le **Conseil Régional** interviendrait à hauteur de **70 000 €** et le **Grand Montauban** à hauteur de **34 450 €**.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

immobilier : une aide de **34 450 €** pour une assiette éligible de **197 715 €** (fofait).

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique « Avenir Entreprise » dans sa séance du **11 septembre 2014**, considérant que ces investissements permettront :

- de fiabiliser l'activité traitement thermique
- de répondre aux besoins croissants des clients du secteur aéronautique
- d'augmentation du chiffre d'affaires de 3 % par an sur 3 ans
- la création d'un emploi d'opérateur (embauche réalisée)

propose d'accorder à l'entreprise **SAS ATECA**, au titre de son programme d'investissement, une subvention de **34 450 €**.

portant l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ce projet à **138 900 €**, soit 11,49 % de son coût total

2) SA FARELLA à Montauban (ECO 01472 FIES et ECO 01477 EIPE)

L'ENTREPRISE

Créée en 1956, la SA FARELLA est une entreprise familiale de mécanique générale et de décolletage. Elle se développe sur les marchés aéronautiques dans les années 60 et devient un fournisseur de rang 1 pour Airbus.

Son capital est détenu à 80% par la famille Farella et à 20% par la holding Méga3G. L'entreprise possède également une filiale Nespoulous basée à Toulouse, ancien sous-traitant de mécanique industrielle.

SA FARELLA est spécialisée dans la fabrication de pièces élémentaires en métaux durs et d'ensembles mécaniques de précision, plus particulièrement dans les domaines du tournage et du décolletage en petite, moyenne et grande série.

Son activité dominante porte sur l'aéronautique (70% du chiffre d'affaires) avec deux clients majeurs : Airbus et Aéroliia. Elle travaille également pour le secteur médical (10% du chiffre d'affaires), ainsi que pour le bâtiment et le cosmétique (20%).

LE PROJET

Dans l'aéronautique, l'augmentation des cadences de production d'avions chez les donneurs d'ordre donne lieu à une hausse des commandes pour les sociétés sous-traitantes. Dans ce cadre, afin de maintenir sa position de rang 1 auprès d'Airbus et des autres acteurs du secteur, la société FARELLA a décidé de lancer un programme d'investissements visant à accroître sa capacité de production et à moderniser son parc machine.

Le projet de l'entreprise consiste à augmenter ses capacités de production par l'agrandissement de ses locaux (4 000 m² d'acquisition et 800 m² d'extension) et l'acquisition de nouvelles machines de production. Son coût total s'élève à 3,5 M€ H.T.

Les équipements et l'aménagement des nouveaux bâtiments sont autofinancés en totalité (le foncier et les murs ont été pris en charge par la SCI du groupe via un emprunt de 1M€).

Il faut noter que ce projet s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés par l'entreprise en 2011. Ces investissements avaient, à l'époque, bénéficié du soutien du Conseil Général du Tarn-et-Garonne et de la Communauté d'agglomération du Grand Montauban.

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Immobilier		
Plomberie, chauffage, climatisation	63 464 €	63 464 €
Façade, grilles et bardages	36 935 €	36 935 €
Réhabilitation bâtiment	116 125 €	116 125 €
Extension bâtiment	32 522 €	32 522 €
Traitement bâtiment	28 000 €	28 000 €
Electricité	40 734 €	40 734 €
Aménagements intérieurs	105 198 €	105 198 €
Sous-total (1)	422 978 €	422 978 €
Matériel		
Tour Mazak	106 000 €	106 000 €
Tour CNC	22 000 €	22 000 €
Autres équipements	3 022 704 €	0 €
Sous-total (2)	3 150 704 €	128 000 €
TOTAL GENERAL (1+2)	3 573 682 €	550 978 €

Ces investissements sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général.

Le Conseil Régional n'a pas souhaité intervenir sur ce dossier pour cause de non-incitativité de l'aide. Le Grand Montauban intervient à parité avec le Conseil Général.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

immobilier : une aide de **52 399 €** pour une assiette éligible de **422 978 €** (forfait)

matériel : une aide de **18 750 €** pour une assiette éligible de **128 000 €** (forfait).

Au total, la subvention du Conseil Général s'élèverait à **71 149 €** soit 1,99% du montant total du projet.

AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du **20 JANVIER 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- La création de 32 emplois d'ici 2016 (10 personnes supplémentaires ont déjà été employées sur la première année du programme),
- augmentation du chiffre d'affaires pour atteindre 30 M€ en 2018,

propose d'accorder à l'entreprise **SA FARELLA**, au titre de son programme d'investissement, une subvention totale de **71 149 €**.

portant l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ce projet à **142 298 €**, soit 3,98 % de son coût total

3) SARL SECOM à MONTAUBAN (ECO 01513 FIES)

L'ENTREPRISE

SECOM (Société Euro-Américaine de Commerce) a été créée en 1989 à Montauban. L'activité principale se concentre sur l'import-export en biens d'équipements. La dirigeante, Angela RUIZ, travaille avec ses deux fils.

L'entreprise compte 5 activités réparties comme suit :

- **GMIXON** (30 % du chiffre d'affaires) : développement et commercialisation de produits et services dans le domaine de l'animation audio-vidéo de lieux de vie ; solutions numériques pour la gestion de points de fidélité, remises à destination du commerce et des marques.
- **PIXELIRIS** (40 % du chiffre d'affaires) : prestations de services informatiques, développements web, créations graphiques 2D et 3D.
- **SECOM** (30 % du chiffre d'affaires) : import-export de matériel informatique.

- **COPSONIC** (Zéro de Chiffre d'affaires) : création d'une technologie d'identification par ultrason. Système de paiement ultra sécurisé avec data crypté pour tous les possesseurs de téléphone (smartphone ou pas)
- **PIXELIRIS R&D LAB** : créer des offres innovantes à des prix en phase avec la réalité du marché

L'entreprise réalise son activité commerciale d'import-export majoritairement sur CUBA. Elle fait partie des rares entreprises qui ont des accords commerciaux avec ce pays. Cette activité est stable et une partie des revenus permet l'autofinancement des activités de recherches de PIXELERIS LAB.

LE PROJET

Le coût total du projet s'élève à **115 775 € H.T.** et concerne les aménagements et équipements des nouveaux locaux de production afin de :

- développer l'activité de R&D sur Montauban
- vendre les produits développés sous la marque COPSONIC
- augmenter les parts de marché à l'export

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Immobilier		
Gros œuvre, électricité, plomberie	86 165 €	86 165 €
Store	764 €	764 €
TOTAL (1)	86 929 €	86 929 €
Matériel		
Téléphone, ordinateur, TV	28 846 €	0 €
TOTAL (2)	28 846 €	0 €
TOTAL GENERALH.T. (1+2)	115 775 €	86 929 €

Dans le cadre de ce projet de développement, l'entreprise a sollicité le Conseil Régional pour un contrat d'appui export (le montant de l'investissement s'élève à 271 600 € et la subvention de la Région à 100 000 €).

Le Grand Montauban propose une aide de **9 654 €** à parité avec le Conseil Général.

Compte tenu des positions des autres financeurs, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- **immobilier** : une aide de **9 654 €** pour une assiette éligible de **86 929 €** (forfait).

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du **20 JANVIER 2015**, considérant que ces investissements permettront de:

- créer un bureau commercial à la Silicon Valley
- créer 24 emplois,

propose d'accorder à l'entreprise **SARL SECOM**, au titre de son programme d'investissement, une subvention de **9 654 €**,

portant l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ce projet à **19 308 €**, soit 16,67 % de son coût total.

4) SARL DACOTA SUD OUEST à MONTAUBAN (ECO 01510 FIES)

L'ENTREPRISE

La société DACOTA SUD OUEST a été créée en 1981 à Vacquiers dans le département de la Haute-Garonne. Son cœur de métier est l'optimisation de l'espace et du rangement grâce au mobilier de bureau. L'entreprise se veut innovante et dépose des brevets. Ses clients sont des entreprises qui ont des besoins spécifiques en terme de rangement.

En 2004, M. HOLSCHER, dirigeant de l'entreprise saisit l'opportunité de reprendre la société montalbanaise, SODEM qui fabrique des bureaux (piètement métallique, plateau bois).

Le dirigeant est seul à assurer la partie commerciale, vente et suivi au sein de l'entreprise.

L'entreprise a deux activités distinctes,

- l'une consiste à proposer des solutions aux clients en créant du **mobilier de rangement** de grande qualité avec un maximum de rangement en un minimum de place et un montage simple et rapide. Par exemple : armoire octogonale,

rangement mobile à double profondeur (avec une partie fixe et une partie mobile), armoire médicale de grande profondeur (pour stocker radios, dossiers médicaux),

- l'autre consiste à proposer du **meubler de bureau** adapté aux besoins du marché avec la fabrication des pieds (approvisionnement de l'acier auprès de ARCELOR Toulouse) et des armoires métalliques. Les plateaux bois sont sous-traités par l'entreprise CBS à Sorrèze en Haute-Garonne. Parallèlement l'entreprise propose des accessoires, comme des sièges de bureau grâce à un partenariat solide avec la société SOKOA à Hendaye.

LE PROJET

Le projet consiste à aménager et moderniser les locaux dont dispose M.HOLSHER avenue de Suède dans le bâtiment des anciens meubles « Capelle ». Le coût total du projet s'élève à **714 533 € H.T.**

Il a pour objectif :

- d'augmenter la capacité de production
- d'optimiser la fabrication
- de recycler l'ensemble des eaux usées
- d'améliorer le confort et la sécurité du personnel

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Immobilier		
Gros œuvre + charpente	115 000 €	115 000 €
Menuiseries extérieures	28 250 €	28 250 €
Cloisons intérieures	77 200 €	77 200 €
Plomberie, climatisation, chauffage	57 735 €	57 735 €
Menuiserie intérieure, carrelage, peinture	41 500 €	41 500 €
électricité	42 000 €	42 000 €
Déménagement matériel utilisé	40 000 €	40 000 €
Sous-total (1)	401 685 €	401 685 €

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Matériel		
Tunnel de lavage	50000 €	0 €
Étuve de cuisson	38 000 €	0 €
Sous total (2)	88 000 €	0 €
Immatériel		
Création de fonction nouvelles	190 848 €	0 €
Frais d'architecte	34 000 €	0 €
Sous total (3)	224 848 €	0 €
TOTAL GENERAL H.T. (1+2+3)	714 533 €	401 685 €

L'entreprise DACOTA-SUD OUEST a sollicité le **Conseil Régional** qui propose une subvention de **17 800 €** relative à de l'investissement matériel et le **Grand Montauban** une subvention de **40 560 €** sur les investissements immobiliers à parité avec le Conseil Général.

Compte tenu des positions des autres financeurs (Région, Grand Montauban), le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique.
Avenir Entreprise :

- **immobilier** : une aide de **40 560 €** sur une assiette éligible de **401 685 €** (forfait).

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du **20 JANVIER 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- d'augmenter le chiffre d'affaires d'environ 20 % sur 3 ans
- de créer 10 emplois sur les 6 ans à venir

propose d'accorder à l'entreprise **SARL DACOTA SUD OUEST**, au titre de son programme d'investissement, une subvention de **40 560 €**,

portant l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ce projet à **98 920 €** soit 13,84 % de son coût total.

5) COOPERATIVE STANOR à MOISSAC (ECO 01541 FIES)

L'ENTREPRISE

La STANOR a été créée en 1960 à Moissac avec 9 producteurs. Dix ans plus tard, elle fusionnait avec la SICA des Mille Feuilles à Saint Benoît avec une production de pêches, nectarines, poires et majoritairement des pommes. Le kiwi a été rajouté à cette liste par la suite.

La STANOR est adhérente à l'union des coopératives Blue Whale. Depuis plus de 20 ans, toute l'activité de calibrage a été déplacée sur le site du Sarlac au sein de la ZI St Michel.

A ce jour la STANOR conditionne et vend 60 000 tonnes de pommes et 4 000 tonnes de kiwi produits exclusivement par ses adhérents. Elle compte 23 associés, avec une surface totale de pommiers de 1 050 ha.

La STANOR a deux rôles :

- actionnaire et administrateur : en effet, la stratégie que suit la STANOR se décide avec BLUE WHALE où la coopérative dispose d'un siège d'administrateur,
- fournisseur de pommes : elle s'appuie sur l'expertise commerciale de BLUE WHALE pour développer et améliorer la qualité de sa production. En effet, des nouvelles variétés ont vu le jour comme la Pink Lady, Heisei Fuji, qui s'adaptent au climat du Sud Ouest.

LE PROJET

Le coût total du projet s'élève à **4 831 778 €** et consiste à réaliser un nouveau bâtiment de 7 000 m², extensible à 13 000 m², qui offrira à la STANOR une capacité de stockage supplémentaire de 7 400 Tonnes.

Ces équipements permettront à la STANOR :

- d'étoffer la gamme de produits avec 25 ha de pommes bio Juliet,
- d'augmenter la capacité de stockage froid « X low » de 23 000 m³,
- d'augmenter le chiffre d'affaires d'environ 15 %.

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Immobilier		
Terrain + VRD	615 000 €	615 000 €
Construction bâtiment + frigo	4 216 778 €	0 €
TOTAL GENERAL	4 831 778 €	615 000 €

L'Europe est sollicitée à hauteur de **446 978 €** et le **Conseil Régional** à hauteur de **396 377 €**.

Compte tenu des positions des autres financeurs, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- **immobilier** : une aide de **92 250 €** sur une assiette éligible de **615 000 €** (soit 15 %)

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du **20 JANVIER 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- d'augmenter le volume de production de 4 400 T,
- d'améliorer la qualité des produits,
- de créer 8 emplois dont 1 administratif et 7 agents chargés de la production.

propose d'accorder à l'entreprise **COOPERATIVE STANOR**, au titre de son programme d'investissement, une subvention de **92 250 €**.

portant l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ce projet à **935 605 €**, soit 19,36 % de son coût total.

6) SARL CARIBOU TG à REALVILLE (ECO 01534 FIES, ECO 01578 EIPE)

L'ENTREPRISE

Le cœur de métier de l'entreprise CARIBOU, créée par M. GENIBRE en 1992, est la fabrication et la commercialisation des compléments alimentaires et des

médicaments les plus naturels possibles pour les animaux. Les compléments minéraux sont fabriqués par l'entreprise ALITEC qui produit les mélanges en fonction des commandes de CARIBOU qui les commercialise.

Les éleveurs achètent ces produits pour diminuer l'utilisation de médicaments conventionnels vétérinaires et développer l'utilisation de produits issus de techniques naturelles ancestrales.

Ainsi, la société développe :

- la valorisation des déchets pour la fabrication de compléments alimentaires (Protensil) pour les ruminants,
- la valorisation des co-produits (Cariboule) pour stabiliser la fermentation. Produit sous forme de soupe pour faciliter la digestion des porcins et diminuer les effets de serre,
- la recherche et la production d'infusions naturelles concentrées pour une utilisation préventive mais aussi curative ajoutée à l'alimentation. Ces produits ont plusieurs actions possibles : renforcer les défenses immunitaires et diminuer les risques de maladie des élevages et/ou soigner (kéfiplantes).

La force de CARIBOU est d'avoir su apporter un service complet aux éleveurs en leur offrant une expertise nutritionnelle permettant la formulation des aliments à la ferme (FAF) : approvisionnements en matières premières, en aliments complémentaires jusqu'aux livraisons régulières avec un soutien technique permanent.

L'entreprise est certifiée GM (Good Manufacturing Practices), certification qui assure le respect des méthodes HACCP pour l'hygiène et la sécurité des process en agroalimentaire.

LE PROJET

L'entreprise souhaite se positionner sur le marché à fort potentiel et à forte valeur ajoutée des KEFIPLANTES. Il s'agit de produits qui utilisent des graines de Kefir pour fermenter des infusions ou des décoctions de plantes qui ont des vertus alimentaires multiples.

C'est dans ce cadre que la société CARIBOU a lancé le programme de R&D intitulé « KOM Plantes » en partenariat avec l'INRA l'Ecole d'Ingénieur de Purpan, l'école vétérinaire Toulouse, le CRITT, le laboratoire SYMBIOTEC et les deux plus grandes coopératives agricoles UNICOR et MAISADOU. De nombreux tests sont réalisés pour cette action et viennent corroborer les effets positifs des KEFIPLANTES sur les élevages et la diminution des antibiotiques.

Le coût total du projet s'élève à **432 402 € H.T** et consiste en l'aménagement des locaux et l'acquisition de matériel destiné à la production des Kefiplantes afin :

- de développer les KEFIPLANTES au niveau national et à l'export,
- d'acquérir du matériel afin de maîtriser et augmenter le volume de production,
- de structurer et organiser l'entreprise,
- d'anticiper la reprise de l'entreprise.

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Immobilier		
Aménagements extérieurs	10 000 €	10 000 €
Aménagements du bâtiment	40 000 €	40 000 €
Sous-total (1)	50 000 €	50 000 €
Matériel		
Unité de microfiltration	105 000 €	105 000 €
Matériel de laboratoire	12 832 €	12 832 €
Sous total (2)	117 832 €	117 832 €
Immatériel		
Création poste cadre	168 000 €	0 €
Frais de conseils et lancement commercial	96 570 €	0 €
Sous-total (3)	264 570 €	0 €
TOTAL GENERALH.T. (1+2+3)	432 402 €	167 832 €

La Région est sollicitée à hauteur de **50 000 €** sur ce projet.

Compte tenu des positions des autres financeurs (Région, FEDER), le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- **immobilier** : une aide de **7 500 €** sur une assiette éligible de **50 000 €** (soit 15 %),
 - **matériel** : une aide de **5 891 €** sur une assiette éligible de **117 832 €** (soit 5 %).
- Au total, une proposition de subvention globale d'un montant de **13 391 €**.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du **20 JANVIER 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- meilleure maîtrise des coûts,
- d'augmenter la marge commerciale pour augmenter le résultat net de 30 % sur 3 ans,
- la création de 4 emplois.

propose d'accorder à l'entreprise **CARIBOU TG** au titre de son programme d'investissement, une subvention totale de **13 391 €**,

portant l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ce projet à **63 391 €**, soit 14,66 % de son coût total.

7) LES DELICES DU QUERCY BLANC à CAYRIECH (ECO 01536 FIES)

L'ENTREPRISE

Depuis 2010, Mme BURG a repris l'activité familiale située sur la comune de Cayriech et fabrique du fromage de chèvre frais au lait cru, non affiné. Elle est soutenue administrativement par son conjoint qui est comptable et par ailleurs salarié au sein d'une entreprise.

L'entreprise artisanale de Mme BURG est enregistrée à la Chambre des Métiers de Tarn-et-Garonne sous la forme d'une entreprise individuelle avec déclaration du chiffres d'affaires au RSI. (Régime Social des Indépendants)

L'agrément dont elle dispose lui permet de vendre ses produits dans un périmètre de 80 km autour de son lieu de production.

LE PROJET

La consommation de fromage de chèvre est très importante, une grande partie des clients est très friande de produits issus de l'agriculture locale. En effet nombreux sont les producteurs de chèvres présents sur les différents marchés du Tarn-et-Garonne mais cela ne porte pas préjudice à l'activité de Mme BURG.

Le projet consiste à créer un laboratoire de fabrication aux normes agro-alimentaires en vigueur, d'une surface de 60 m², pour un coût total du projet de **70 727 € H.T.** et permettra à l'entreprise de :

- diversifier la gamme de fromage
- fabriquer des yaourts

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Eligible Conseil Général
Immobilier		
Peinture	445 €	445 €
Béton	6 089 €	6 089 €
Fosse	4 140 €	4 140 €
Equipement frigorifique + isolation + vitrage + extraction d'air	31 337 €	31 337 €
Charpente	23 985 €	23 985 €
Menuiserie	1 832 €	1 832 €
Electricité	2 899 €	2 899 €
TOTAL GENERAL H.T.	70 727 €	70 727 €

L'entreprise n'a pas sollicité d'autres aides.

Le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- **immobilier** : une aide de **9 400 €** sur une assiette éligible de **70 727 €** (forfait).

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du **20 JANVIER 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- de diversifier ses productions,
- de conquérir de nouveaux clients
- de doubler le chiffre d'affaires
- de créer un emploi

propose d'accorder à l'entreprise **DELICES DU QUERCY BLANC** au titre de son programme d'investissement, une subvention de **9 400 €**,

portant l'aide globale attribuée à ce projet à **9 400 €** soit 13,29 % de son coût total.

8) SA GOUBIER à MONTAUBAN (ECO 01526 FIES, ECO 01524 EIPE , ECO 01525 FIEA)

L'ENTREPRISE

Claude GOUBIER a créé son entreprise individuelle en 1959, basée sur l'activité de serrurerie et de dépannage agricole. A cette époque règne une grande effervescence dans tous les domaines de la métallurgie. Les grandes étapes de l'évolution des activités de l'entreprises sont les suivantes :

- Dans les années 60, création d'une échelle « fruitière » pour la cueillette dans les vergers,
- Création d'un « diable » ou « chariot Goubier » pour la manutention des caisses et plateaux de fruits et légumes,
- 1976 : Création de GOUBIER SA. Pour pallier au problème de saisonnalité, l'entreprise se développe sur les chantiers de tôlerie conventionnelle,
- 1980-1985 : Acquisition de la première presse plieuse + poinçonneuse à commande numérique,
- 1987-1997 : Achat de machines numériques 6 axes,
- 1995 : Nomination de Didier BOURGUET au poste de Président Directeur Général.

L'entreprise a deux types de circuit de commercialisation : la vente directe et la sous-traitance. Les produits proposés aux clients sont des pièces de tôlerie, supports, platines...

LE PROJET

Depuis quelques années, le client principal (ALSTOM Ferroviaire) se tourne vers les pays low-cost et le chiffre d'affaires de l'entreprise baisse. L'entreprise a donc décidé de réagir et a choisi de revoir sa stratégie afin de conforter sa place actuelle dans le secteur industriel et de développer sa présence sur le secteur aéronautique.

Le coût total du projet s'élève à 619 851 € H.T. et comprend :

- l'acquisition de matériel de production plus performant comme une découpe laser et une plieuse,
- l'aménagement des locaux pour l'installation des nouveaux équipements,

- des formations à l'utilisation de ces nouvelles machines et les démarches de certification EN 9100

L'objectif est de :

- Moderniser l'outil de production afin d'augmenter la productivité,
- Obtenir la certification EN 9100,
- Se faire référencer équipementiers aéronautiques sur 3 ans,
- Dégager davantage de marge.

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Immobilier		
Confection dalle + installation + raccordement	16 131 €	16 131 €
Sous-total (1)	16 131 €	16 131 €
Matériel		
Table découpe laser	348 500 €	0 €
Presse plieuse	129 100 €	129 100 €
Ebavureuse	88 510 €	0 €
Sous total (2)	566 110 €	129 100 €
Immatériel		
Formation machine laser + presse	10 400 €	10 400 €
Evolution ERP	10 350 €	10 350 €
Certification EN 9100	14 520 €	0 €
Salon SIANE	2 340 €	2 340 €
Sous total (3)	37 610 €	23 090 €
TOTAL GENERAL H.T. (1+2+3)	619 851 €	168 321 €

La Région est sollicitée à hauteur de **60 000 €** et le **Grand Montauban** est sollicitée à parité avec le Conseil Général à hauteur de **16 450 €**.

Compte tenu des positions des autres financeurs, le Conseil Général pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- **immobilier** : une aide de **3 226 €** sur une assiette éligible de **16 131 €** (forfait),
- **matériel** : une aide de **8 606 €** sur une assiette éligible de **129 100 €** (forfait),
- **Immatériel** : une aide de **4 618 €** sur une assiette éligible de **23 090 €** (forfait).

Au total, une proposition de subvention d'un montant de **16 450 €** soit 2,65 % du montant total du projet.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du **20 JANVIER 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- augmenter le chiffre d'affaires de près de 10 %,
- **créer 2 emplois à la production.**

propose d'accorder à l'entreprise **SA GOUBIER** au titre de son programme d'investissement, une subvention globale de **16 450 €**,

portant l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ce projet à **92 900 €** soit 14,98 % de son coût total.

9) SAS BOYER à MOISSAC (ECO 01571 FIES)

L'ENTREPRISE

La société BOYER, créée en 1992 par Claude BOYER, est spécialisée dans le négoce, le conditionnement et l'expédition de fruits et légumes. Elle produit, achète, conditionne et commercialise ses produits et notamment, la prune de table, le melon (plus de 20 000 tonnes par an), la cerise et le raisin.

L'entreprise exploite un bâtiment de 12 000 m² sur un terrain de 41 000 m² à Moissac. Elle emploie 143 salariés. Elle possède 3 bureaux de vente : Moissac (4 commerciaux), Rungis (un commercial) et Le Moule en Guadeloupe (un commercial).

La société BOYER fait partie des trois structures melonnières les plus importantes du marché français, et se situe dans les toutes premières sur le marché de la prune et du chasselas. Les produits sont distribués sur l'Europe et la France. L'exportation représente 22 % de la production.

LE PROJET

Le coût total du projet s'élève à **144 795 € H.T.** et concerne la mise en œuvre du gros œuvre pour le traitement des effluents issus de l'usine de biométhanisation afin d'améliorer le recyclage des effluents dans le respect des normes en vigueur.

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Retenu Conseil Général
Immobilier		
Dalle béton	19 190 €	19 190 €
Réseau, pompage, canalisation	73 723 €	73 723 €
Electricité	23 280 €	0 €
Chaufferie	16 091 €	16 091 €
ERDF	12 511 €	0 €
TOTAL GENERAL H.T.	144 795 €	109 004 €

En 2011, lors de la phase 1 de l'usine de biométhanisation, le Conseil Général avait accordé une subvention de 27 510 € (investissement 91 700 €).

En 2013, lors de la phase 2, le Conseil Général avait octroyé une subvention de 25 515 € (investissement 275 000 €).

En sus, le Conseil Régional et l'Europe ont accordé pour l'ensemble de ce projet une aide globale de 176 100 € (investissement global 1 345 000 €), et l'ADEME a accordé une subvention de 58 308 €.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Général pourrait intervenir seul de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

immobilier : une aide de **21 800 €** sur une assiette éligible de **109 004 €** (soit 20 %).

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité Technique Avenir entreprise dans sa séance du **20 JANVIER 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- à la **SAS BOYER** d'être totalement autonome sur le traitement et recyclage des effluents rejetés par l'usine de biométhanisation,

propose d'accorder à l'entreprise **SAS BOYER** au titre de son programme d'investissement, une subvention de **21 800 €**,

portant l'aide globale attribuée (tous financeurs confondus) à ce projet à **21 800 €** soit 15 % de son coût total.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître, pour chacun des trois types d'aide de la politique « Avenir Entreprise », votre décision quant à l'octroi d'aides sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, sur l'article 20422, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en immobilier.

Autorisation de programme 2015 (FIES)	300 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	271 239 €
Disponible	28 761 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, sur l'article 20421, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en matériel.

Autorisation de programme 2015 (EIPE)	140 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	33 247 €
Disponible	106 753 €

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, sur l'article 20421, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en immatériel.

Autorisation de programme 2015 (FIEA)	30 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	4 618 €
Disponible	25 382 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique Avenir Entreprise réuni le 20 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

1) Investissements immobiliers :

- 34 450 € à l'entreprise « SAS ATECA » à Montauban pour la réalisation d'un nouveau bâtiment nécessaire à l'intégration d'un four,
- 52 399 € à l'entreprise «SA FARELLA » à Montauban pour l'agrandissement de ses locaux,
- 9 654 € à l'entreprise «SARL SECOM» à Montauban pour l'aménagement et l'équipement de nouveaux locaux,
- 40 560 € à l'entreprise «SARL DACOTA SUD OUEST» à Montauban pour l'aménagement et la modernisation des locaux,
- 92 250 € à l'entreprise «COOPERATIVE STANOR » à Moissac pour la réalisation d'un nouveau bâtiment,
- 7 500 € à l'entreprise «SARL CARIBOU TG » à Réalville pour l'aménagement des locaux ,
- 9 400 € à l'entreprise «LES DELICES DU QUERCY BLANC » à Cayriech pour la création d'un laboratoire de fabrication aux normes agro-alimentaires en vigueur,
- 3 226 € à l'entreprise « SA GOUBIER » à Montauban pour l'aménagement de locaux pour l'installation des nouveaux équipements,
- 21 800 € à l'entreprise «SAS BOYER » à Moissac pour la mise en oeuvre du gros oeuvre pour le traitement des effluents issus de l'usine de biométhanisation,

2) Investissements en matériel :

- 18 750 € à l'entreprise « SA FARELLA » à Montauban pour l'acquisition de nouvelles machines de production,

- 5 891 € à l'entreprise « SARL CARIBOU TG » à Réalville pour l'acquisition de matériel,
- 8 606 € à l'entreprise « SA GOUBIER » à Montauban pour l'acquisition de matériel de production plus performant,

3) Investissements immatériels :

- 4 618 € à l'entreprise « SA GOUBIER » à MONTAUBAN pour des formations à utilisation des nouvelles machines et les démarches de certification EN 9100.
- Impute les dépenses correspondantes l'article 20422, sous-fonction 93 du budget départemental pour l'aide aux investissements en immobilier et sur les crédits inscrits à l'article 20421, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en matériel et immatériels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET